

MOTION/DECLARATION CGT AU CCE CARREFOUR HYPERMARCHÉS SAS DU 20 AVRIL 2017

Les membres CCE CGT ont eu la surprise de découvrir par voie de presse le discours non alambiqué du PDG du groupe Carrefour déclarant que 83% des résultats étaient désormais réalisés sur l'alimentaire et que les hypermarchés avaient « **perdus la bataille du non-alimentaire** » laissant clairement entendre un avenir économique et social incertain pour ces secteurs d'activité dans les années à venir.

Cette tendance et ces constats sont apparemment partagés par d'autres enseignes concurrentes. Certaines n'hésitent pas à se séparer de pans entiers d'activité au profit de la « réallocation » de surface de vente à des enseignes extérieures en lieu et place des activités supprimées et des mètres carrés ainsi libérés.

Nous vous rappelons à cet effet que les membres CGT ont alerté l'entreprise à de nombreuses reprises sur l'évolution économique et commerciale du non alimentaire, notamment sur l'EPCS. Notre organisation reste à ce propos toujours dans l'attente d'une éventuelle réponse au dernier courrier dans lequel elle retraçait une nouvelle fois les problématiques de ce secteur qui empêchent le développement de la vente et du chiffre d'affaire.

Dans ces circonstances, au vu des discours tenus par nos dirigeants depuis de nombreuses années sur les « mauvais résultats » du non-alimentaire, au vu des nombreux articles de presse dans lesquels ils s'expriment en ce sens, nous souhaiterions que vous puissiez nous apporter quelques éclaircissements sur l'évolution de l'emploi et des effectifs au sein de notre Comité Central d'Entreprise.

Nos inquiétudes sur l'emploi sont légitimes, puisqu'elles concernent l'avenir de milliers de salariés actuellement en poste sur les secteurs « non alimentaires » au sein des hypermarchés.

La CGT n'est pas coupée des réalités du monde économique. Elle sait bien que dans cette période de mutations rapides et accélérées notamment par le biais d'internet, des métiers vont évoluer, certains pouvant même disparaître.

Pour autant il n'est pas question pour la CGT que ces mutations se fassent au détriment des salariés, qui, alors qu'ils assurent depuis des années le succès de l'entreprise et la richesse de ses dirigeants grâce à leur travail et à leurs compétences, se retrouvent trop souvent être les « variables d'ajustements » de l'impact social de ces évolutions.

La CGT informe la représentation du CCE qu'elle a adressé par le biais de ses membres un courrier à l'employeur suite aux annonces factuelles de Mr PLASSAT pour lui demander des explications quant au devenir des secteurs non alimentaires au sein des hypermarchés.

La CGT a adressé également copie de ce courrier à la secrétaire FO du CCE.

Les membres CGT demande officiellement comme la loi le permet, que soit inscrites dans le prochain ordre du jour du prochain CCE, les demandes d'explications nécessaires de l'employeur envers les membres du CCE sur les perspectives économiques et sociales des secteurs non alimentaires.

Pour rappel la loi prévoit, si les explications fournies par l'employeur s'avéraient insuffisantes, que les membres du CCE puissent ensuite déclencher un « droit d'alerte ».

Pour finir, la CGT demande que cette déclaration puisse être annexée au prochain PV de la présente réunion.

*Les membres CGT,
Comité Central d'Entreprise CARREFOUR Hypermarchés SAS
Du 20 Avril 2017*